

Gouv'Actu

Jeudi 14 mai 2020

1 - Plan pour le secteur du tourisme

2 - Accès au vaccin contre le Covid-19. Déclarations du directeur général de Sanofi.

3 - Point sur la situation sanitaire au 14 mai 2020

1 - Plan pour le secteur du tourisme

Le Premier ministre a présidé un comité interministériel du tourisme à l'issue duquel il a détaillé les mesures d'un plan de 18 milliards d'euros pour sauver ce secteur économique le plus touché par la crise.

Ce secteur, un des fleurons français, qui représente près de 2 millions d'emplois directs et indirects et près de 8% du PIB, fait face aux conséquences de la crise sanitaire qui est loin d'être terminée. Avant la crise, avec 90 millions de touristes étrangers en 2019, nous étions en passe d'atteindre l'objectif de 100 millions pour 2022 que nous nous étions fixés.

Son sauvetage est aujourd'hui une priorité nationale.

- Les entreprises du secteur ont d'ores et déjà pu bénéficier de nombreuses mesures :
 - 6,2 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat ont déjà été préaccordés à 50 000 entreprises du secteur, soit près de 10 % du total des prêts garantis par l'Etat.
 - 1,4 million de salariés ont pu bénéficier des mesures de chômage partiel ;
 - Les mesures de reports de charges et le Fonds de Solidarité ont concerné le secteur.
- Mais le gouvernement a souhaité aller plus loin et a élaboré un ensemble de mesures de soutien s'organisant en 3 temps :
 - l'urgence ;
 - le temps moyen du déconfinement ;
 - le long terme, la reconquête de la place de la France au premier rang du tourisme mondial.

Pour faire face à l'urgence :

- Le Fonds de solidarité restera ouvert pour les entreprises du secteur hôtellerie, restauration, tourisme jusqu'à la fin de l'année 2020. Son accès sera élargi à des entreprises de plus grande taille, jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'aide qui sera versée pourra aller jusqu'à 10 000 euros. Le fonds est également ouvert aux indépendants.
- Les dispositifs de prêts au secteur hôtellerie, restauration, tourisme seront renforcés : un "prêt garanti État saison" sera mis en place, ses conditions seront plus favorables que celles du prêt garanti État classique, avec notamment un plafond qui pourra atteindre le chiffre d'affaires des 3 meilleurs mois de l'année précédente, soit bien au-delà des 25% de CA jusqu'alors possibles.
- L'enveloppe des prêts tourisme de Bpifrance, qui sont plébiscités par le secteur, sera portée de 250 millions à 1 milliard d'euros.

- Les banques se sont engagées à systématiquement proposer aux PME du secteur un report des mensualités de tous leurs prêts sur 12 mois, et non pas simplement sur les 6 mois.
- Les entreprises du secteur hôtellerie, restauration, tourisme sont exonérées des cotisations sociales patronales entre mars et juin. Cette exonération sera prolongée tant que la fermeture durera. Un crédit de cotisations de 20 % des salaires versés depuis février sera par ailleurs accordé aux entreprises pour accompagner la reprise d'activité. Ce crédit de cotisations sera imputable sur l'ensemble des cotisations dues. Au total, ces allègements de cotisations représentent plus de 2 milliards d'euros d'aides directes au secteur.

Un plan d'investissement accompagne ce plan global

- Un plan d'investissements en fonds propres de 1,3 milliard d'euros sera porté par la Caisse des Dépôts et par Bpifrance. Ce plan d'investissement en fonds propres va créer un effet de levier et générer des investissements privés pour atteindre un chiffre global d'environ 7 milliards d'euros.

Nous soutenons aussi le pouvoir d'achat des Français et la demande en direction du secteur de la restauration en doublant le plafond d'utilisation des tickets restaurant (à 38€) à compter de la réouverture des restaurants et en faisant en sorte qu'ils soient utilisables le week-end.

Questions / Réponses

Pourrons-nous partir en vacances cet été ?

Le Premier ministre l'a confirmé : sous réserve de l'évolution de l'épidémie bien sûr, les Français pourront partir en vacances en France (métropole et outre-mer) au mois de juillet et au mois d'août.

Les Français peuvent-ils réserver sans craindre de perdre le coût de leur location s'ils devaient annuler en raison de la situation sanitaire ?

Les acteurs du tourisme, les acteurs de l'hôtellerie se sont engagés à faire en sorte qu'ils soient intégralement remboursés dans l'hypothèse où l'évolution de l'épidémie ne rendrait pas possible le départ en vacances.

Toutes ces mesures concernent les Français qui ont les moyens de s'offrir des vacances, quid des autres ?

Le Gouvernement va mettre en œuvre dans les jours qui viennent un plan consacré au tourisme social pour faire en sorte que tous ceux qui ont vécu dans les conditions parfois les plus dures le confinement, puissent avoir un accès plus facile à des déplacements, à des voyages, à des opérations de tourisme social.

Pourquoi ne pas rouvrir maintenant ? Quand est-ce que le secteur touristique pourra rouvrir ?

Pour éviter une deuxième vague, nous suivons une stratégie de déconfinement progressif. Nous préparons les protocoles qui permettront de rouvrir dès que cela sera possible et nous aurons les réponses des autorités sanitaires au cours de la semaine du 25 mai sur les dates et les modalités de réouverture des entreprises du secteur touristique.

Pour ceux qui sont dans les départements vert, une réouverture le 2 juin pourrait être envisagée si l'évolution de l'épidémie ne se dégrade pas et sous réserve que les mesures

sanitaires qui sont recommandées par le Haut conseil de la santé publique soient parfaitement respectées.

Jusqu'à quand le chômage partiel sera-t-il possible pour le secteur ?

Les entreprises du secteur vont pouvoir continuer d'y recourir dans les mêmes conditions qu'actuellement, au moins jusqu'à la fin du mois de septembre 2020. Au-delà, le chômage partiel leur restera ouvert si les activités reprennent trop lentement, dans des conditions qui seront revues le cas échéant.

Quel rôle vont jouer les collectivités locales ?

Une offre d'accompagnement sera proposée pour les entreprises et les collectivités locales avec le renforcement du dispositif France Tourisme Ingénierie. A l'occasion de la prochaine loi de finances rectificative, sera mis en oeuvre un dispositif pour les collectivités locales qui, si elles le souhaitent, pourront prévoir pour l'année 2020 des allègements de taxes de séjour ainsi qu'un dégrèvement des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises du secteur que l'État financera pour moitié.

2 - Accès au vaccin contre le Covid-19. Déclarations du directeur général de Sanofi

Lors d'un entretien donné à Bloomberg le 13 mai, le directeur général du groupe pharmaceutique Sanofi a déclaré que les États-Unis seraient les premiers à bénéficier d'un éventuel vaccin développé par le groupe contre le Covid-19.

- Comme l'a indiqué le Président de la République, un vaccin contre le Covid-10 devra être un bien public mondial, extrait des lois du marché. Les dirigeants de Sanofi seront prochainement reçus à l'Élysée pour échanger sur ce sujet.
- Le Président de la République avait d'ailleurs déjà eu l'occasion d'annoncer que la France contribuerait à l'appel aux dons adressé aux pays et organisations à l'échelle mondiale pour parvenir à l'objectif de 7,4 milliards d'euros de financement initial pour accélérer le développement et l'accès aux traitements, diagnostics et vaccins, y compris dans les pays les plus défavorisés.
- Le Premier ministre a également pu échanger avec le président de Sanofi Serge Weinberg pour lui rappeler que l'égal accès de tous au vaccin n'était pas négociable.
- Le président de Sanofi a donné au Premier ministre toutes les assurances nécessaires quant à la distribution en France d'un éventuel vaccin Sanofi.
- La priorité aujourd'hui reste d'apporter une réponse collective et coordonnée face à la pandémie, avec Sanofi bien sûr, et l'ensemble des acteurs multilatéraux. La France est par ailleurs en discussion avec plusieurs industriels pour démarrer dès l'été des essais cliniques afin de trouver un vaccin.

3 - Point sur la situation sanitaire au 14 mai 2020

[Télécharger le communiqué de la DGS](#)